



Le Plat'Eau

Bulletin d'information des acteurs de la protection de la ressource en eau du plateau de Vicherey-Beuvezin

Pour retrouver la qualité des eaux des captages de notre plateau.
En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

NUMERO 13-Décembre 2023

Édition semestrielle diffusée par la Mission Eau du plateau de Vicherey-Beuvezin.

SOMMAIRE

- **Nos sources sont précieuses :** p.1
- **Inf'Eau mission :** recomposer avec la sécheresse au jardin : p.2
- **Au fil de l'Eau :** programme d'action qualité des eaux p.3
- **Actualité :** agroforesterie à Beuvezin p.4
- **Supplément agriculteur :** expérimentation limitation des herbicides, appel à projet haies

Contact : Caroline Maury
Chargée de mission eau :
anim-vicherey.beuvezin@orange.fr



Édit'Eau

Bonjour à tous,

Les travaux de l'année ont été consacrés à la poursuite des actions foncières, dont la dynamique a permis de compléter les propriétés des collectivités dans les périmètres de protection de nos sources, de pérenniser la maîtrise foncière des terrains hors périmètre en vue d'échanges ultérieurs, d'expérimenter un nouveau type d'action foncière, l'Obligation Réelle Environnementale, et de concrétiser des baux collectivités-exploitants agricoles. Ces actions permettent une remise en herbe, couvert favorable à la qualité de l'eau. Elles ont aussi ouvert la voie à de nouvelles perspectives comme le projet d'agroforesterie de la commune de Beuvezin. Ces étapes importantes ne doivent toutefois pas occulter la nécessité de continuer et d'accentuer nos efforts en faveur d'une qualité de l'eau qui reste à conforter dans la durée. C'est l'objet des réflexions en cours. La remise de notre rapport d'évaluation du programme d'actions aux Préfets de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, le Comité de pilotage du programme d'Actions du plateau en présence des institutions et des agriculteurs, sont des éléments déterminants de cette évolution visée. Ils devront permettre d'ajuster le programme en cours pour optimiser l'atteinte des objectifs de restauration, qui commencent à se manifester sur le terrain.

Espérant que notre mobilisation collective pour optimiser les actions de protection transparaisse au mieux dans ce numéro, nous vous en souhaitons bonne lecture. Bonnes fêtes de fin d'année !

Roland HUEL
Maire de Tramont-Lassus

Hervé MANGENOT
Maire de Beuvezin

Eric MATHIEU
Président du syndicat d'Aboncourt-Maconcourt

Maurice BARBEZANT
Président du Syndicat des eaux de Pulligny

Yannick OLRY
Président du syndicat des eaux de Grimonviller

Frédéric LATRAYE
Président du SIVOM Vicherey-vallée de l'Aroffe

Les sources du plateau sont précieuses pour nous, préservons les !

En dépit des épisodes de sécheresse qui se sont manifestés ces dernières années, nos sources ont continué à produire pour satisfaire nos besoins en eaux. Si certaines ont enregistré des baisses dues à la météo ou à certains pics de consommation, toutes ont fourni leur eau en quantité largement suffisante au regard des besoins. Si on ne peut que se satisfaire de cette situation, il faut toutefois rester prudents, et anticiper afin de se prémunir de restrictions qui pourraient survenir. La sécurisation des réseaux de proche en proche qui est en cours, constitue de ce point de vue une solution. Mais il appartient aussi à chacun de contribuer à cet effort collectif visant à économiser dans sa vie quotidienne, au jardin, aux champs cette ressource précieuse..... La qualité des eaux reste évidemment au cœur de nos préoccupations.

Ensemble, préservons nos sources !



Photo Mission Eau 2023. Parcelles de Beuvezin concernées par le projet d'agroforesterie. Août et octobre 2023-

💧 Inf'Eau mission : au contact du terrain

Dans chaque bulletin d'information, nous vous proposerons de suivre dans cette rubrique l'état d'avancement de la mission Eau : actions mises en place, temps forts, évolutions, outils disponibles....

LES TEMPS FORTS DE LA MISSION au 2^{er} semestre 2023 :

Septembre à décembre : mise en œuvre du projet d'agroforesterie à Beuvezin (cf page 4)

1^{er} décembre : Comité de Pilotage du Programme d'Actions (cf page 3)

En cours : rétrocession en cours de 4ha07a19ca de terrains pour remise en herbe dans le périmètre de protection rapprochée de la source des Brasseries de Tramont-Saint-André, au profit du Syndicat des eaux de Pulligny

DES NOUVELLES DE « NOS » ABEILLES (10/10/2023)

Thomas, l'animateur de la miellerie de Battigny, nous donne des nouvelles du cheptel apicole situé au sein du périmètre de protection de la source de la Rochotte : « Il va bien. Année moyenne dans l'ensemble pour la production de miel en raison des conditions climatiques (printemps pluvieux, puis sécheresse et août mitigé) et d'une année avec beaucoup d'essaimage. La belle arrière-saison permet une bonne mise en réserve pour affronter la période hivernale dans de bonnes conditions. Le frelon asiatique est de plus en plus présent sur le territoire, septembre/octobre est la période où il menace le plus nos

Recomposer avec la sécheresse au jardin

La lutte contre la sécheresse au jardin nécessite d'anticiper et de faire preuve d'inventivité pour mettre en place une stratégie de conservation et d'économie en eau. En agissant sur les plantations, l'ombrage, la couverture et le travail du sol, l'arrosageet, pourquoi pas, s'il est à créer, en concevant un jardin sec, il s'agira de conserver la beauté et la vitalité de cet espace lors des périodes difficiles. Voici quelques pistes pour alimenter vos réflexions.

Utiliser des plantes couvre-sol résistantes à la sécheresse :

Les plantes couvre-sol sont des alliées précieuses au jardin. Tout en offrant des qualités esthétiques, elles demandent peu d'entretien et nécessitent moins d'eau pour survivre. Elles sont robustes et généralement peu gourmandes en nutriments. Elles sont représentées chez les plantes aromatiques et condimentaires comme le thym, la sauge, la sarriette, l'origan....les plantes grasses comme les Sedum. Sélectionnez aussi des plantes peu améliorées par l'homme, bien plus adaptées aux conditions difficiles que les variétés horticoles. Chacune possède bien entendu ses spécificités qui devront également conditionner vos choix.

Utiliser du paillage de déchets végétaux :

Cette couverture totale du sol entre et au pied des plantes, constituée de gravillons, de sable, de déchets végétaux... permet de réduire l'évaporation et de conserver l'humidité du sol, tout en limitant la propagation des mauvaises herbes. En utilisant des matériaux tels que des feuilles mortes, des tontes d'herbe ou des copeaux de bois, vous améliorerez également la structure du sol et favoriserez la vie microbienne bénéfique. D'où un entretien vraiment minime et donc un rapide "retour sur investissement".

Réduire la tonte du gazon et limiter les espaces de pelouse :

Les zones non tondues réduisent l'évaporation de l'eau et fournissent de l'ombre supplémentaire. Elles favorisent de plus un enracinement plus profond, qui permet aux plantes de mieux résister à la sécheresse. Vous pouvez aussi miser sur une pelouse résistante à la sécheresse, même jaunie, elle reverdira aux premières pluies ! Réfléchissez enfin à la possibilité d'implanter d'autres aménagements tout aussi attrayants et demandant moins d'entretien et d'arrosage que le gazon.

Prévoyez des zones d'ombre : des arbres et arbustes pourront, en fonction de la disposition de votre espace, jouer ce rôle. Portez votre choix sur des espèces résistantes à la sécheresse. Les hivers étant généralement plus doux, favorisez les plantations automnales, qui auront ainsi le temps de s'enraciner profondément, de manière à mieux supporter les fortes chaleurs de l'été. (sources sites Internet Consoglobe, Truffaut, jardinnaturel)

Alors, à vous de jouer pour imaginer votre jardin recomposé !

Et pourquoi pas un jardin sec ?



Source photo :
<http://unnouveaujardin.canalblog.com/>

Au fil de l'eau

Rubrique sur le suivi de la qualité des eaux et sur les leviers de la protection de la qualité des eaux.

Etat d'avancement du programme d'action pour restaurer la qualité des eaux

Le Comité de Pilotage du Programme d'Actions (COPIL) du plateau s'est déroulé en mairie de Tramont-Lassus ce 1^{er} décembre. Officialisé par un arrêté inter-préfectoral relatif aux 2 départements du plateau, ce programme en faveur de la qualité des eaux des sources du plateau repose sur une participation volontaire des acteurs, dont les agriculteurs sont des représentants majeurs. Avec les services de l'Etat, nos collectivités engagées au sein de la Mission Eau sont en charge de sa mise en œuvre et son suivi, avec le soutien financier prépondérant de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Dans cette optique, le COPIL avait pour objet de présenter à l'ensemble des partenaires un bilan des actions menées et des indicateurs qui permettent de les suivre, et des perspectives. Retour sur les principaux points évoqués de cet évènement primordial.

Les Agences Régionales de Santé, le Conseil Départemental des Vosges, les Directions Départementales des Territoires, les Chambres d'Agriculture, de nos 2 départements, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Grand-Est, l'Association de Production Animale Grand-Est, la SAFER, les agriculteurs et collectivités de la Mission Eau concernées, composaient le public d'une trentaine de participants. **Le bilan s'est appuyé sur l'évolution depuis le dernier daté COPIL d'avril 2022, des 3 axes de travail qui sous-tendent les actions : la gestion de la matière organique** concerne le stockage et l'épandage des effluents d'élevage : fumiers, lisiers, compost, digestats de méthanisation. **La mise en place de cultures moins gourmandes en nitrates et pesticides**, concerne les cultures dites à « Bas Niveau d'Impact » (BNI) et les filières qui permettent de les valoriser. Il s'agit notamment de maintenir voire développer les systèmes herbagers et bio, de réduire les surfaces en maïs, et de développer les cultures BNI. La particularité de ce programme repose d'ailleurs sur des objectifs de BNI à atteindre en fonction de la qualité des eaux des sources considérées. **Le déploiement des actions foncières** vise à garantir la maîtrise foncière et/ou les usages du sol (remise en herbe) au plus proche des sources. Les résultats présentés ont porté sur les années qui ont suivi la mise en place de l'arrêté préfectoral du 5 mars 2020, soit 2020 à 2022. Ils ont notamment mis en évidence une forte résorption des stockages d'effluents en lien avec des opérations de contrôle effectuées par les Directions Départementales des Territoires. Ce point, qui a permis de supprimer des stockages historiques, reste toutefois à surveiller de près. De plus, une évolution perceptible des systèmes cultureux, dont une diminution notable des surfaces en maïs, a été notée pour la première fois, et nécessite d'être confirmée avec les chiffres de 2023. Des actions foncières récentes importantes ont permis aux collectivités totaliser 92 hectares de propriétés au sein des périmètres de protection rapprochée des sources. Elles ouvrent des perspectives vers des surfaces supplémentaires remises en herbe, gérées par les agriculteurs locaux, ainsi que vers un projet d'agroforesterie. Malgré tout cela, la qualité des eaux reste encore à améliorer. Il faut d'abord admettre qu'un temps certain peut s'écouler entre la mise en place d'une action sur le terrain et sa concrétisation en matière de qualité de l'eau. Par ailleurs, les efforts restent encore à accomplir pour plus d'herbe et de cultures à bas niveau d'impact, conditions sine qua non de la baisse des teneurs en nitrates et pesticides. Ce bilan met donc en exergue un engagement important des collectivités et de leurs partenaires qui se sont employés à proposer de nombreux outils visant à accroître les dynamiques vertueuses agricoles. **Mais une implication plus forte des acteurs agricoles est attendue pour atteindre les objectifs fixés collectivement.** L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, qui a investi de longue date sur ce secteur, attend des efforts supplémentaires, et est demandeuse d'une évolution vers des mesures réglementaires. Un prochain rendez-vous sera donc organisé par les collectivités en mai 2024. **A l'appui des chiffres de 2023 qui offriront le recul nécessaire de 3 années d'action, le bilan actualisé du programme d'actions pourrait motiver les Préfets à décider d'une mise en place obligatoire des actions destinées à protéger la qualité de l'eau.**

Actualité

LES GRANDES ETAPES DU PROJET

09/03/2021 : visite de terrain suivi de plusieurs échanges afin de définir les objectifs de plantation

10/08/2023 : délibération du Conseil Municipal de Beuvezin approuvant le projet d'agroforesterie à 6 voix pour, 1 abstention

25/07/2023 : remise du rapport technique par Sylvaterra. Des ajustements ont lieu suite à relecture et suite à la réunion du 06/09

06/09/2023 : réunion avec les agriculteurs concernés qui ont déjà été informés pour leur présenter le projet.

12/09/2023 : remise du nouveau projet intégrant les remarques des agriculteurs

Semaine du 16/10/2023 : travaux de préparation du sol



Photographies mission eau octobre 2023

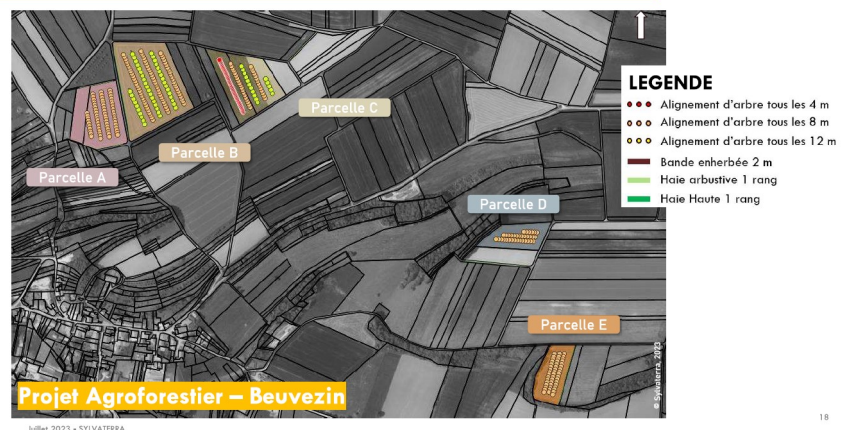
Projet d'agroforesterie de la commune de Beuvezin

La Commune de Beuvezin a acquis récemment des terrains au sein des périmètres de protection des sources de Malinvezey et des Puits, qui l'alimentent en eau potable. Ces terrains sont exploités par des agriculteurs de la commune en vertu d'un cahier des charges environnemental visant à protéger l'eau. Celui-ci implique notamment leur remise en herbe, ainsi qu'une fertilisation contrôlée. En décidant de mettre en place un projet d'agroforesterie sur ces terrains, le conseil municipal a souhaité renforcer le niveau de protection des sources, tout en permettant la continuité de l'activité agricole : c'est le principe de l'agroforesterie.

Quelques chiffres :

5 Parcelles sont concernées par le projet, pour une superficie d'environ 13 hectares. Les plantations seront réalisées sous formes d'alignements d'arbres au sein des parcelles, et de haies en bordure de celles-ci. Elles représentent un linéaire de 3869 m et 1332 plants d'arbres et arbustes.

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET AGROFORESTIER



Mise en oeuvre du projet :

Le projet a été conçu par le cabinet spécialisé en agroforesterie Sylvaterra. Les plantations sont effectuées par les pépinières Quatre Champs Forêt et Paysages qui assure sa propre production de plants à partir de semences locales. Le projet est rendu possible grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Pour en savoir plus sur ce projet, n'hésitez pas à contacter la mairie de Beuvezin ou la mission eau !

Le Plat'Eau

Bulletin d'information des acteurs de la protection de la ressource en eau du plateau de Vicherey-Beuvezin

Numéro 13-Décembre 2023-Numéro ISSN : 2609-0325

Directeur de la publication : Maurice Barbezant -Président du Syndicat des Eaux de Pulligny

4 place du colonel Caye-54740 HAROUE

Contact : anim-vicherey.beuvezin@orange.fr